

AFFAIRE N° 2

APPROBATION plan et devis pour construction d'une école à la Rivière et demande d'autorisation de contracter un emprunt avec la Caisse Centrale à cet effet.

Le MAIRE. - La parole est à M. ROYER.

M. ROYER. - Je vais vous présenter succinctement le projet de construction de l'école Mixte de la Rivière St-Denis.

L'école de la Rivière de St-Denis se situe sur un terrain de faible déclivité, une partie de ce terrain au delà du canal dans sa partie Est est exclue pour la construction.

Les bâtiments seront orientés S.SO - N.NE afin de bénéficier des vents longeant la rivière, la partie Nord de la construction sera protégée du soleil par les coursives.

Ce projet comprend un rez de chaussée avec deux classes et un préau et deux étages de 5 classes chacun - 2 escaliers desservent aux extrémités les étages - deux blocs sanitaires du côté Nord du terrain pour garçons et filles.

L'implantation du bâtiment des classes laisse le maximum de végétation pouvant donner ombrage sur la cour notamment les cocotiers et l'eucalyptus de la partie Nord. La parcelle du terrain au delà de ce canal d'évacuation côté Est n'est pas considérée pour l'édification de l'Ecole, mais peut servir éventuellement de jardin expérimental.

CONSTRUCTION - Ossature béton armé supportant des éléments de remplissage en agglomérés creux de ciment enduit.

Le sol du rez de chaussées sous la partie préau et coursives sera exhaussé et asphalté à l'exception des blocs sanitaires et du départ de chaque escalier lequel sera composé d'une forme en béton.

Les planchers des étages seront constitués de hourdis creux en ciment avec dalle de répartition en B.A. reposant sur l'ossature et les refonds - dalle de couverture en B.A. - étanchéité par asphalte 2 couches.

Les murs et plafonds seront passés en silixore ou en peinture silicatée d'un autre choix, les ouvertures coté Sud seront composées d'éléments moulés dits parpaings à vitrer avec blocs fenêtres pour volets d'aération.

Toutes les menuiseries en bois d'Afrique seront peintes à l'huile.

Les W.C. isolés comporteront une fosse septique conforme aux directives de Service de Santé.

LE MAIRE. - Avez-vous, mes collègues, des renseignements complémentaires à demander à Monsieur l'Architecte. Les plans ont été préalablement soumis au Vice-Rectorat.

Personne ne demandant la parole, le Maire met aux voix:

- 1°) la construction d'un groupe scolaire de 12 classes avec deux logements de Directeur à la Rivière St-Denis.

Adopté à l'unanimité.

2°) l'autorisation de contracter avec la Caisse Centrale un emprunt à long terme d'un montant de 13.430.000 Fr destiné au financement de cette construction et l'engagement d'inscrire chaque année, en priorité au budget communal les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt, intérêts compris.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Je remercie Monsieur l'Architecte d'avoir bien voulu venir donner des explications au Conseil sur cette construction.

M. SALEZ. - demande la parole. Monsieur le Maire, ne serait-il pas possible de modifier l'ordre du jour. Je demanderai une faveur pour faire passer ma question, soit la 8ème avant la 7ème afin que je sois fixé sur mon sort.

LE MAIRE. - Il n'y a que la Préfecture qui statuera sur votre sort. Par ailleurs, j'en vois aucun inconvénient à ce que nous examinions cette question tout de suite. Cette proposition est acceptée.

M. SALEZ. - Vous me permettez de lire ou de faire circuler la lettre de Monsieur le Préfet.

LE MAIRE. - Après, mon collègue.

*M. Denis*  
*le 3 janvier 1958*  
*le préfet*  
*par délégation*  
*R. Petit*

APPAIRE N° 2

APPROBATION d'un plan et devis pour construction d'une école à  
St-François de la Rivière de contracter un emprunt avec

M. ROYER - J'ai demandé à M. l'Architecte de venir afin  
de toutes explications utiles. M. ROYER, représentant  
qui n'étant pas présent, la question sera examinée dès

M. ROYER - Monsieur le Maire, avant de passer à la ques-  
tion de la Rivière, je vous demanderais de prendre une délibéra-  
tion au sujet de l'école de St-François n° 1 et 2 puisque les  
travaux ont été commencés et que les entreprises n'ont pas été

M. ROYER - à la fin de la séance, mon Collègue.